



Ruissellements et inondations

Les crues du Garon et de ses affluents, conjuguées à l'imperméabilisation des sols, l'urbanisation et l'installation d'activités humaines dans le lit majeur des cours d'eau, peuvent provoquer des inondations.

Pour protéger les personnes et les biens le SMAGGA procède à :

- L'entretien annuel de 20 km de berge par **une brigade de rivière**.
- La surveillance du débit des rivières par **un système de mesure et d'alerte de crues**. 4 stations d'observation sont installées sur le Garon, l'Artilla et le Mornantet.
- **La réalisation de protections contre les crues** (diguettes, murets de protection) sur 5,5 km de berges, réparties sur les communes de Brignais, Givors, Grigny et Montagny.